ATHENEE ROYAL

COQUILHATVILLE

AVEC INTERNAT
SECTION PREPARATOIRE
& JARDIN D'ENFANTS

PALMARES

ANNÉE SCOLAIRE 1957 - 1958

ATHENEE ROYAL

COQUILHATVILLE

ANNEE SCOLAIRE 1957 - 1958

PALMARES

Laruelle-Kestens
Jacques et Bernadette
Wortelenberg 5 - 1653 Dworp

Le 20 juin 1958

PERSONNEL ENSEIGNANT ET ADMINISTRATIF.

PREFET DES ETUDES

Mr. MERCKX, J.	Licencié en philosophie et lettres, agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur (histoire).

PROFESSEURS DE RELIGION

R.P. CALSIUS, J.	Missionnaire du Sacré-Coeur (Religion catholique)
Mme DAVIS, J.	Missionnaire de la D.C.C.M. (Religion protestante)

SECTION DES HUMANITES

Mlle LEBRUN, Chr.	Licenciée en philologie classique, agrégée de l'enseignement moyen du degré supérieur (latin, grec).
Mlle CORNIL, S.	Docteur en philologie romane, agrégée de l'enseignement moyen du degré supérieur (français, morale).
Mr. HONDSHOVEN, R.	Licencié en philologie germanique, agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur (néerlandais, anglais).
Mr. VAN GASSE, J.	Licencié en Sciences Géographiques, agrégé de l'enseignement moyen du degré supérieur (mathématiques, géographie).
Mlle SCAUFLAIRE, J.	Régente scientifique, agrégée de l'enseignement moyen du degré inférieur (sciences naturelles, commerce), chargée des cours de dessin et travaux manuels.
Mlle BUCHET, Chr.	Régente technique, agrégée de l'enseignement moyen du degré inférieur (Travaux manuels, travaux à l'aiguille, gymnastique jeunes filles).
Mr. DIEZ, A.	Instituteur, diplômé en éducation physique (gymnastique).

Mr. HERTAY, T.	Directeur d'école, directeur de l'internat, décédé le 26 avril 1958 (musique).

SECTIONS PREPARATOIRE ET GARDIENNE

DIRECTEUR : Mr. VERHELST, R.	Titulaire des 5e et 6e années.
Mr. CLAUSSE, G.	Instituteur, titulaire des 3e et 4e années.
Mme BOULANGER-VERLAECKT, Y.	Institutrice, titulaire de la 2e année.
Mme DEBULPAEP-HEMSTEDT, A.	Institutrice, titulaire de la 1e année.
Mme PINTE-BIER, M.,L.	Institutrice gardienne, titulaire des degrés moyen et supérieur.
Mme JACQUEMAIN-KOOPMANSCH, M.J.	Institutrice gardienne, titulaire du degré inférieur.

I N T E R N A T.

Mr. HERTAY, T.	Directeur d'école, directeur de l'internat, décédé le 26 avril 1958.
Mme HERTAY-POTELLE, N.	Institutrice gardienne, Cogestionnaire de l'internat chargée de la direction a.i.
Mr. JACQUEMAIN	Surveillant, comptable de l'Athénée.
Mlle DESMAREZ, J.	Monitrice-éducatrice, surveillante à l'internat.

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

I. L'ATHENEE ROYAL COMPRENDRA POUR L'ANNEE SCOLAIRE 1958 - 1959

1. Une section gardienne : 3 degrés
2. Une section préparatoire : 6 années
3. Une section d'humanités anciennes et modernes

6e latine		6e moderne
5e latine		5e moderne
4e Gréco-Lat.	4e Lat.Math.	4e moderne

4. Un internat pour garçons et filles : réservé, en principe, aux élèves n'habitant pas Coquilhatville.

II. INSCRIPTIONS :

Sont reçues : a/ avant la rentrée à la permanence de l'Athénée Royal (bureau du Directeur de l'Internat), avenue Patria Belgica, de 9h. à 11h. ou sur rendez-vous (Tél. n° 2657; B.P. n° 1047).

b/ à partir de la rentrée au bureau du Préfet des Etudes, Avenue Stanley (Tél. n° 2657).

Les parents sont priés de se munir des pièces suivantes :

1° Un certificat de fréquentation ou complémentaire du dernier établissement fréquenté.
2° Le livret de mariage.
3° Le dernier bulletin de l'enfant.

III. RENSEIGNEMENTS

S'adresser : à la permanence de l'Athénée Royal (bureau du Directeur de l'Internat), avenue Patria Belgica, de 9h. à 11h. ou sur rendez-vous (Tél. n° 2657; B.P. n° 1047).

IV. CONDITIONS D'ADMISSION

a/ Section gardienne : Pour être admis régulièrement en première année de la dite section , les enfants doivent atteindre l'âge de trois ans, au plus tard le 31 mars qui suit la rentrée scolaire.

b/ Section préparatoire : Antérieurement, pour être admis en 1ère primaire, tout enfant devait être âgé de six ans au moins à la date du 31 mars qui suivait la rentrée des classes. Désormais, tout élève âgé de 5 ans au moins pourra, à la demande écrite des parents ou tuteurs responsables, être admis en 1ère année s'il justifie d'un développement intellectuel et physique suffisant pour suivre fructueusement l'enseignement primaire. L'attention des parents est attirée sur le danger que présente l'admission prématurée d'un enfant à l'école primaire.

c/ Section d'humanités : Pour être admis en section d'humanités, les enfants doivent réunir les conditions suivantes :

1°/ présenter le certificat de fin d'études primaires obtenu dans une section primaire officielle ou obtenu au concours cantonal; il donne droit à l'entrée en humanités sans autres formalités.

2°/ Dans les autres cas, l'élève doit subir un examen d'entrée portant sur le calcul et la langue maternelle (programme de 3e degré des écoles primaires). Il n'y a pas de limite d'âge pour l'admission d'un enfant dans l'enseignement moyen.
Pour les autres classes, l'élève doit avoir subi avec succès un examen écrit sur toutes les matières des cours généraux de la classe immédiatement inférieure dans un établissement d'enseignement moyen délivrant des certificats homologables.

ANNEE SCOLAIRE 1958 - 1959.

RENTREE : Pour toutes les sections, le vendredi 29 août 1958, à 8 heures.

EXAMENS D'ADMISSION ET DE PASSAGE :
Les vendredi 29 août 1958 et samedi 30 août 1958. L'horaire des examens sera affiché à l'établissement.

REPRISE DES COURS EN SECTION D'HUMANITES :
Le lundi 1er septembre 1958 à 8 heures.

RENTREE A L'INTERNAT : le jeudi 28 août 1958 ou au jours le plus rapproché de cette date selon les possibilités offertes par les moyens de transport.

RETRIBUTION SCOLAIRE.

FRAIS D'ECOLAGE PAR MOIS (Minerval)

a/ Sections préparatoire et gardienne

1er	enfant :	100 frs.
2ème	enfant :	80 frs.
3ème	enfant :	60 frs.
4ème	enfant :	40 frs.

b/ Section des humanités

1er	enfant :	200 frs.
2ème	enfant :	160 frs.
3ème	enfant :	120 frs.
4ème	enfant :	80 frs.

à partir du 5ème enfant : gratuit.

ASSURANCE : 60 frs par an et par élève.

x
x x

EXONERATION DU PAIEMENT DU MINERVAL ET DE L'ABONNEMENT AU BUS SCOLAIRE.

- Jouissent de l'exonération totale du minerval, les enfants : 1°/ de veuves de fonctionnaires ou d'agents de la Colonie non remariées;

2°/ belges de veuves de guerre non remariées;

3°/ des bénéficiaires du statut des prisonniers politiques décédés du fait de l'ennemi;

4°/ de toute personne, quelle que soit sa nationalité, dont les revenus sont inférieurs aux 3/4 du traitement le plus bas alloué par la Colonie aux agents européens lui consacrant leur pleine activité augmenté des allocations familiales éventuelles, le tout majoré de l'index.

N.B. Le paiement de l'assurance ne fait jamais l'objet d'exonération.

PROCEDURE A SUIVRE :

- Introduire une demande d'exonération auprès du Gouverneur de la Province.
- Les personnes entrant dans la catégorie 4e y joindront une attestation du Vérificateur des Impôts constatant la situation invoquée.
- Le droit à l'exonération sera acquis dès que le chef d'établissement aura été informé de la décision.

EXONERATION DU PAIEMENT DES BUS S.T.A.

Ces perceptions ne sont pas effectuées par l'Athénée. En général les prescriptions sont les mêmes que pour le minerval. Il convient toutefois de s'adresser pour plus de précision au service intéressé.

-o-o-o-o-

I N T E R N A T

I. CONDITIONS D' ADMISSION :

L'internat peut héberger les enfants (filles et garçons) remplissant les conditions suivantes :

1. Etre âgé de six ans au moins à la date du 31 mars qui suit la rentrée des classes. Toutefois, tout élève âgé de 5 ans, admis en 1ère année selon les conditions signalées plus haut (conditions d'admission en 1ère année de la section préparatoire), est admis également à l'internat.

2. Résider, en principe, en dehors de Coquilhatville.

3. Remettre, lors de l'inscription, les pièces suivantes : a/ l'attestation d'immatriculation de l'enfant.

b/ les certificats internationaux de vaccination.

c/ un certificat récent établi par le médecin traitant attestant que l'enfant est en bonne santé.

II. FRAIS DE PENSION

Le taux de la pension ne sera fixé définitivement qu'à l'ouverture de l'année scolaire; il se tiendra aux environs de 2.200 Fr par mois.

Le 2ème enfant bénéficie d'une réduction de 10 %
Le 3ème enfant bénéficie d'une réduction de 20 %
Le 4ème bénéficie d'une réduction de 30 %.

III. PROVISION.

Le gestionnaire de l'Internat agit comme dépositaire des fonds des parents et liquide en leur nom les redevances scolaires ainsi que les frais divers (assurances, produits pharmaceutiques, coiffeur, fournitures diverses, séances de cinéma, etc...).

La provision est fixée à 8.000 F pour un enfant, 10.000 Fr pour deux enfants, 12.000 Fr pour trois.

Au début de chacun des 2e et 3e trimestres, un appel de fonds fixe la provision nécessaire, suivant chaque cas particulier.

Les paiements se font au début de chaque trimestre, soit en espèces, soit par virement ou par chèque tiré sur une banque de Coquilhatville, au crédit du Compte B.C.B. Coquilhatville, "Compte Provision Internat Athénée".

Les fournitures classiques sont à la charge des parents. Le gestionnaire peut se charger des achats pour autant que la provision soit suffisante.

IV. RETOUR EN CONGE.

Vacances de Noël, de Pâques et de fin d'année scolaire. L'internat se charge de réserver les places pour le retour des enfants par le moyen de transport de votre choix (bateau, avion, train, etc.).

Les parents sont avertis en temps utile de la date du ou des voyages et sont invités à verser le montant du ticket au compte provision de l'internat. Cette somme est versée au crédit de leur compte provision et le coût exact du ticket est porté au débit de ce compte.

V. COMPOSITION DU TROUSSEAU

En général :	6	serviettes-éponges
	2	sorties-de-bain
	6	gants de toilette
	10	mouchoirs
	1	vêtement chaud (chandail ou veste)
	1	imperméable
	4	paires de chaussures (en bon état)
	2	paires "tennis"
	2	tenues de gymnastique
	1	sac pour la tenue de gymnastique
	4	serviettes de table
	2	pochettes pour serviettes
		le nécessaire de toilette : brosse à dents- dentitrice - peigne - savon
	1	paire de ciseaux
Jeunes gens	1	casque blanc
	1	chapeau ou casque kaki
	2	tenues blanches : culotte, chemise ou safari
	6	pièces de chaque sous-vêtement (singlets, caleçons)
	6	costumes ou ensembles (culotte + chemises ou safari)
	4	pyjamas
	1	peignoir (indispensable)
	6	paires de chaussettes
	1	caleçon de bain.
Jeunes filles	1	casque ou chapeau blanc
	1	chapeau ou casque kaki

2 robes blanches ou jupes et chemisiers
6 robes ordinaires ou jupes et blouses
6 pièces de chaque sous-vêtement (chemise, slip)
4 pyjamas ou chemises de nuit
1 peignoir (indispensable)
6 paires de chaussettes
1 maillot de bain

Afin de faciliter le service, nous demandons aux parents de ne donner aux enfants que des robes ou costumes facilement lavables (drill, coton, tobralco, etc...).

Toutes les pièces du trousseau doivent être marquées d'une manière uniforme et lisible au nom de l'élève.

Les marques se feront à l'encolure pour les chemises, les robes, les vestes, les singlets; au milieu de la ceinture, à l'intérieur pour les culottes, les culottes de pyjama, les slips etc.; pour les autres pièces, chaussettes, etc... les marques se mettront à l'extérieur, au coin supérieur gauche. Les chaussures de cuir et de tennis seront marquées au nom de l'élève, à l'encre indélébile.

L'internat décline toute responsabilité pour les objets non marqués.

VI. CORRESPONDANCE

Les élèves écrivent librement et sans aucune contrainte à leurs parents et aux personnes indiquées par eux lors de l'inscription. Cependant chaque élève doit remettre le samedi une lettre pour ses parents.

VII. BOURSES D'ETUDES POUR ENFANTS EUROPEENS.

A. Résumé de la réglementation actuellement en vigueur.

Nature des remises :

-Frais occasionnés par les voyages que les élèves doivent entreprendre pour fréquenter l'école dispensant l'enseignement de leur choix, la plus proche, agréée par la Colonie.

-Remise d'une partie des frais de pension qu'entraîne le séjour dans la localité où fonctionne l'école.

Bénéficiaires :

- Parents de nationalité belge ou luxembourgeoise résidant dans une localité de la Colonie où l'enseignement de leur choix n'est pas organisé.

B. Bourses pour frais de voyage.

Elles sont accordées sur présentation d'une déclaration de créance.

1°/ Nombre de voyages remboursés par la Colonie :
Trois voyages aller-retour par année scolaire, soit un voyage aller-retour par trimestre scolaire.

2°/ Moyens de transport admis :
Moyens ordinaires, quand ils n'impliquent pas une nuit de logement au cours du voyage.
Avion, quand son emploi permet d'éviter le logement au cours du voyage.

3°/ Sommes à porter en compte :
Frais de transport proprement dits, soit :

a/ coût du ticket (tarif écolier) délivré par le transporteur;

b/ éventuellement frais du voyage : lieu de résidence - lieu d'embarquement et retour par véhicule personnel, selon le taux de l'indemnité kilométrique en vigueur lors des voyages, multiplié par le nombre de kilomètres réellement parcourus.

VIII. DEVOIRS RELIGIEUX

a/ A l'inscription de l'enfant, les parents indiquent si l'enfant doit remplir ou non ses devoirs religieux le dimanche. Les parents indiquent éventuellement le culte de leur choix. Il est veillé scrupuleusement à l'observance du désir exprimé par les parents dans ce domaine.

b/ Les parents choisissent également librement, lors de l'inscription, entre le cours de religion catholique, le cours de religion protestante ou le cours de morale, qui sont donnés à l'école. La liberté de conscience est strictement respectée. Des dispositions permettent aux enfants qui atteignent l'âge de la communion de suivre sur place le catéchisme préparatoire.

IX. BULLETINS

La copie du bulletin - dûment visée par le surveillant - est envoyé aux parents.

a/ Pour les élèves de section primaire :
1) Un bulletin hebdomadaire portant sur les rubriques : conduite - ordre - soin - application.
2) Un bulletin complet (cotes par branches) toutes les 4 semaines environ.

b/ Pour les élèves de la section des humanités :

Un bulletin deux fois par trimestre. Toutes ces copies peuvent être conservées par les parents. Le bulletin original est envoyé en fin de trimestre et en fin d'année scolaire.

X. SANTE - MALADIE - SOINS MEDICAUX

En cas de maladie de l'enfant, le médecin choisi par les parents est requis et les parents sont avisés.

Les élèves sont placés sous contrôle médical à l'école.

XI. DISTRACTIONS

Les élèves dont la conduite, soit à l'école, soit à l'internat, laisse à désirer et les élèves dont les résultats scolaires sont insuffisants, sont privés de distractions et fréquentent les études supplémentaires surveillées.

XII. ARGENT DE POCHE DES ELEVES

La direction du pensionnat décline toute responsabilité en ce qui concerne l'argent de poche que pourrait posséder l'élève interne. Il est vivement conseillé aux parents de ne pas laisser d'argent à la disposition des pensionnaires. Les élèves trouvent à l'établissement tout ce qui leur est nécessaire.

XII. VISITES ET SORTIES.

Les parents et les personnes autorisées par eux peuvent rendre visite à leurs enfants chaque fois qu'ils seront de passage à Coquilhatville.

Les sorties ne sont autorisées que si les internes sont accompagnés de leurs parents ou si une personne désignée par eux vient les chercher et les reconduire. Toutefois, ces sorties restent, chaque fois, soumises à l'approbation préalable du Directeur de l'internat.

x
x x

REGLEMENT RELATIF AU PASSAGE DE CLASSE

SECTION DES HUMANITES.

Est admis d'office dans la classe supérieure :

L'élève qui a obtenu les 0,5 des points dans l'ensemble des cours généraux, les 0,5 des points en éducation, les 0,5 des points dans chacune des matières essentielles de la classe et les 0,4 des points dans chacun des autres cours généraux.

Matières essentielles :

Dans toutes les classes : première et deuxième langue.

Il faut y ajouter :
- en 6e et 5e lat. : latin et mathématiques
- en 6e, 5e et 4e moderne : mathématiques
- en 4e anciennes : latin et grec.

Double sa classe d'office :

L'élève qui n'a pas obtenu les 0,5 des points dans l'ensemble des cours généraux.

L'élève qui n'a pas obtenu les 0,5 des points en éducation.

ANNEE SCOLAIRE 1957-1958.

PALMARES

Section froebelienne.

-o-o-o-o-o-o-o-

Degré inférieur.

Titulaire : Madame JACQUEMAIN-KOOPMANSCH, M. J.

Garçons.

Prix d'adaptation : AYUB, Hira
COREMANS, Luc
KLINT, Léon

Prix d'adresse manuelle :
SPOUSTA, Patrick

Prix de chant : BRABANT, Alain
HERTAY, Dominique

Prix de bonne volonté :
MARTIN, Clay
RILLAERT, Albert
TINEL, Marc

Prix de bonne humeur :
MONTJOIE, Marc

Filles :

Prix d'adaptation : VOLCKAERT, Anne-Marie

Prix d'adresse manuelle :
ERONZA, Ange
VAN DEN BRANDT, Linda

Prix de chant : DEBULPAEP, Inez
FRAIPONT, Diane
TORFS, Anouk

Prix de bonne volonté :
COPS, Anne-Marie

Prix de gentillesse : MALENGREAU, Françoise

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire :
BIVORT, Christine.

Degré moyen (A)

Titulaire : Madame JACQUEMAIN.

Garçons :

Prix d'adresse manuelle : GILMAIRE, José
KLINT, Robert

Prix de chant : KOWALSKI, Michel
TAS, Daniel

Prix de bonne volonté : PATRIS, Philippe.

Filles :

Prix d'adresse manuelle : DEBAST, Myriam
DE MAAEYER, Myriam
LIESSENS, Carole.

Prix d'adaptation : DAVIS, Christine.

Prix de bonne volonté : BYERLEE, Donna
DE BEUL, Véronique
HOBGOOD, Lucy

Prix de bonne humeur : ROCH, Marie-France.

Enfants ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire :
LEHANE, Michel - THISSEN, Jean-Louis.

Degré moyen (B)

Titulaire : Madame PINTE-BIER, M. L.

Garçons :

COPS, André	prix de serviabilité
CUPPY, Peter	prix d'adaptation
DUBUISSON, Jean-Claude	prix d'effort
GRAEVEN, Luc	prix d'effort
SPOUSTA, Richard	prix de serviabilité
VERLOOY, Roland	prix de travail.

Filles :

GALLET, Brigitte	prix de sagesse
MOERMAN, Nicole	prix d'assiduité
STEVELINCK, Elisabeth	prix de sagesse.

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire :

DESAEVER, Marc - GALLOY, André - SWAGERS, Daniel.

Degré supérieur

Titulaire : Madame PINTE-BIER, Marie-Lucie.

Garçons :

ALPAERTS, Jean	prix de gentillesse
ANDERSEN, Michel	prix de travail
ANTOINE, Daniel	prix de serviabilité
CORNWELL, Steven	prix d'adaptation
DEBAST, Jean-Pierre	prix de travail
ENGELS, Luc	prix d'assiduité
PANCHAL, Babu	prix de travail
SCHAYES, Guy	prix de travail
VLAMINCK, Stephane	prix de travail.

Filles :

BOECKX, Beverly	prix de travail
BRABANT, Jacqueline	prix de travail
DE BODE, Gerda	prix de serviabilité
FALCONER, Patricia	prix d'adaptation
GELDERS, Marcelle	prix de serviabilité
LIESSENS, Anne-Marie	prix de travail
Mc MILLAN, Linda	prix d'adaptation
MONDELAERS , Micheline	prix de gentillesse
SIRAULT, Myriam	prix de travail
TAS, Hedwige	prix de gentillesse
THIBAUT, Françoise	prix de gentillesse
VOLCKAERT, Martine	prix de travail.

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire.

LEFEBVRE, Claudine - MAAS, William - PALLEMANS, Marc - GHYS, Roger - GALLOY, Jean-Pierre.

SECTION PREPARATOIRE

Degré inférieur : 1ère année d'études

Titulaire : Madame DEBULPAEP

		%
Ont obtenu les 0,9 des points :		
1	FALCONER, Anne	92,76
2	GUILLAUME, Patrick	91,00
3	LIESSENS, Monique	90,42
4	PIRSON, Myriam	90,00
Ont obtenu les 0,8 des points :		
5	MAC MILLAN, Donna	89,59
6	COPS, Marc	88,73
7	MALENGREAU, Alain	88,21
8	HOBGOOD, Anne	87,26
9	CUPPY, Dwight	86,47
10	GILMAIRE, Michel	85,00
11	TAS, Richard	82,92
Ont obtenu les 0,7 des points :		
12	MOERMAN, Michèle	79,95
13	NELSON, Bonnie	78,80
14	LERMUSIAUX, Patricia	78,28
15	FRERE, Brigitte	78,16
16	VAN DEN BRANDT, Raymond	77,42
17	MBOMBA, Léon	77,30
18	FLAMENT, Guy	74,73
19	MONJOIE, Fernand	74,14
Ont obtenu les 0,6 des points :		
20	NELISSEN, André	69,90
21	BANDALI, Shamim	69,26
22	GELDERS, Martine	69,02
23	ERONZA, Joseph	61,47
A obtenu les 0,5 des points :		
24	VERLOOY, Guy	50,71
Elèves non classés		
	MOREAU, Yves	93,14
	BION, Claude	91,25
	REUTER, Vincent	-

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire :

CROOY, Jean-Paul - DE BELDER, Joseph - DEWEZ, Philippe - DETHIER, Marie-France - THAYSE, Christiane.

DEGRE INFERIEUR : 2e année d'études

Titulaire : Madame BOULANGER

		%
Ont obtenu les 0,9 des points :		
1	WINDELINCX, Pierre	90,47
2	SCHAYES, Jacques	90,43
2	FRAIPONT, Huguette	90,43
Ont obtenu les 0,8 des points :		
4	ROBERT, Paul	89,97
5	TORFS, Arlette	89,12
6	FRERE, Erica	89,03
7	PANCHAL, Lila	87,35
8	PANCHAL, Tara	84,85
9	ANDERSON, Martine	83,96
10	VOLCKAERT, Michel	83,83
11	CUYVERS, Daniel	82,91
12	RENNOTTE, Huguette	82,09
Ont obtenu les 0,7 des points :		
13	CORNUT, Jean-Claude	77,85
14	BRUYERE, Michel	75,97
15	GRAEVEN, Jean-Claude	75,10
16	DADE, Thomas	74,68
17	BANDALI, Nazir	74,62
18	MOERMAN, Alain	74,22
19	ALPAERTS, Betty	73,02
Elève non classé		
	LE LAN, Hervé	88,37

DEGRE MOYEN : Troisième année d'études

Titulaire : Monsieur CLAUSSE

		%
A obtenu les 0,9 des points :		
1	ROBERT, Philippe	91,06
Ont obtenu les 0,8 des points :		
2	CUYVERS, Maryvonne	87,45
3	DE WALSCHE, Muriel	85,45
4	MONJOIE, Claudine	85,02
5	GILMAIRE, Philippe	84,15
6	LECRENIER, Daniel	81,79
Ont obtenu les 0,7 des points :		
7	HAEZEBAUT, Claudine	79,02
8	THIBAUT, Pierre	78,70
9	FERREIRA, Marie-Odette	76,72
10	DELINTE, Vivian	76,52
11	ALPAERTS, André	76,43
12	ROCH, Michèle	76,22
13	BANDALI, Yasin	75,84
14	TINEL, Evelyne	75,52
15	GRANDRY, Micheline	70,94
Ont obtenu les 0,6 des points :		
16	DEPUYDT, Hervé	65,00
17	MERCKX, Francine	62,41
18	FLAMENT, Johnny	61,38
Elèves non classés :		
	DELROISSE, Charles	74,41
	DENORME, Jacques	---
	VANDERMIJNSBRUGGEN, Monique	81,37

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire : BRION, Béatrice - BRION, Mireille - DEROOVER, Monique - LIBERT, Jacques - TILLERY, Richard.

DEGRE MOYEN : Quatrième année d'études.
Titulaire : Monsieur CLAUSSE.

		%
Ont obtenu les 0,9 des points :		
1	DUMORTIER, Danielle	92,25
2	WINDELINCX, Anne-Marie	91,34
Ont obtenu les 0,8 des points :		
3	BONTONGO, Léopold	87,59
4	VOLCKAERT, Guy	87,54
5	PATRIS, Josette	86,50
6	DE BEUL, Alain	81,72
Ont obtenu les 0,7 des points :		
7	LEHANE, Roger	79,78
8	FLAMENT, René	78,51
9	BUELENS, Roger	78,38
10	BOMPESE, Robert	77,62
11	GUILLAUME, André	72,25
Ont obtenu les 0,6 des points :		
12	PEETERS, Viviane	65,63
13	NELSON, Suzanne	60,20

Elève non classé :
FONTEYNE, Jean-Paul

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire :
BANDALI, Shafik - HOOGEWIJS, Wilma - MAAS, Elise - STEVELINCK, Michèle - THONNARD, Jeannine - THIJS, Francis - VAN DE CAN, Jean-François.

DEGRE SUPERIEUR - 5ème année d'études.

Titulaire : Monsieur Verhelst.

		%
A obtenu les 0,8 des points :		
1.	BOMPESE, Louis	82,06
Ont obtenu les 0,7 des points :		
2.	IMPENS, Maggy	79,49
3.	LIPSCOMB, Pénélope	76,73
4.	NIZETTE, Luc	75,85
5.	LAMY, Christiane	74,87
6.	CORNUT, Michel	73,46
7.	THIBAUT, Georges	72,68
8.	ALPAERTS, Jacques	71,92
9.	BOECKX, Michèle	71,27
Ont obtenu les 0,6 des points :		
10.	GERKENS, Christiane	69,15
11.	GILISSEN, Peter	68,86
12.	HEIRMAN, Philippe	65,86
13.	FRERE, Christiane	64,96
14.	DEGEYE, Christiane	63,73
15.	DADE, Vaught	63,27
16.	DEPUYDT, Alain	60,55
Elève non classé :		
	LE LAN, Jean	84,29

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire :

BOVIE, Jean-François
DECOUX, Geneviève
RONDELET, Alex
SIX, Yvon
STEVELINCK, Anne
SWAGERS, Jacques.

DEGRE SUPERIEUR - 6ème année d'études.

Titulaire : Monsieur Verhelst

	%
Ont obtenu les 0,8 des points :	
1. LIPSCOMB, Christine	89,17
2. RIGO, Ely	88,90
3. TAS, Lydia	86,22
4. SPITAELS, Lydia	80,45
Ont obtenu les 0,7 des points :	
5. HERTAY, Francine	76,72
6. PRESSER, Josiane	76,52
7. FALCONER, Rachel	73,30
8. CROOY, Françoise	73,05
9. BEAUFORT, Chantal	71,30
10. LEHANE, Jacques	71,21
11. VAN DEN BRANDT, Marleen	70,91
12. PATRIS, Roland	70,39
Ont obtenu les 0,6 des points :	
13. RIBEIRO, Antoine	68,49
14. DE MAAYER, Eddy	67,21
15. RIBEIRO, Sébastien	63,23
16. GILON, Raymond	61,49
Ont obtenu les 0,5 des points :	
17. MARLIERE, Willy	58,43
18. DE BODE, Wilfried	50,42
A obtenu les 0,4 des points :	
19. NELSON, Karin	47,36

Elèves ayant quitté l'école au cours de l'année scolaire :

BECK, Jean-Paul

GOFFIN, Renée

VAN DEN WOUWER, Ronald

HUMANITES ANCIENNES : CLASSE DE 6e LATINE.

Places	NOMS DES ELEVES	Distinction	%	Rel/Morale	Latin	1e langue	2e langue	Histoire	Géographie	Mathématiques	Sciences nat.	Dessin	Trav. manuels	Education phys.	Musique	Education
1	DUHOUX, Pierre	P	83,2	P	P	P	A	P	P	P	P	P	A	5	P	A
2	DUMORTIER, Thérèse	P	80	P	P	A	A	M	P	P	P	P	A	P	A	P
3	SWARTELE, Frieda	P	76,6	P	A	M	P	M	P	M	P	P	P	P	P	P
4	LUCASSE, Christian	P	74,4	A	A	M	P	5	A	M	P	P	P	P	P	A
5	DUMORTIER, Françoise	P	73,3	P	M	P	M	M	P	M	P	P	P	M	P	A
6	LARUELLE, Jacques	P	70,9	A	A	A	M	M	A	5	M	A	A	A	A	A
7	COQUEREAUMONT, B.	A	68,6	P	A	M	M	5	A	M	A	M	A	M	M	A
8	DE JONGHE, Anita	A	67,2	M	Ex.	M	A	Ex	A	M	A	P	P	P	A	A
9	THEUNIS, Marcel	A	65,6	P	5	M	P	5	5	5	M	M	A	A	A	A
10	VAN GENECHTEN, G.	A	64,6	5	M	M	A	4	5	M	M	5	A	A	A	5
11	FANIEL, Anne	-	59,2	P	Ex.	A	Ex.	5	5	Ex	M	P	A	A	A	A

Elèves non classés : Elèves n'ayant pas pris part aux examens de fin d'année : HERMANS, Gilberte

RENER, Jacques.

HUMANITES ANCIENNES : CLASSE DE 5e LATINE.

Places	NOMS DES ELEVES	Distinction	%	Rel/Morale	Latin	1e langue	2e langue	Histoire	Géographie	Mathématiques	Sciences nat.	Dessin	Trav. man.	Ed. physique	Musique	Education
1	HEIRMAN, Michel	P	82	A	A	A	P	M	P	P	A	P	P	P	M	P
2	GOUGE, Danielle	P	72,8	P	M	A	M	A	M	M	A	P	P	A	P	A
3	DUPONT, Robert	P	71,7	P	P	M	M	5	A	A	A	M	P	M	A	P
4	PEETERS, Annie	A	69,9	P	M	P	5	M	M	5	M	P	P	M	M	P
5	THEUNIS, Hugo	A	67,2	P	5	M	P	M	5	Ex	M	A	A	P	A	P
6	GOBERT, Etienne	-	59,4	5	5	A	Ex	5	4	Ex	5	M	A	5	A	P
7	RENER, Jean-Claude	-	56,4	A	Ex	5	Ex	5	M	Ex	M	P	P	5	A	A

Elèves ayant quitté l'école dans le courant de l'année :
RONDELET, Marie-Louise.

HUMANITES ANCIENNES : CLASSE DE 4e LATINE-MATHEMATIQUES.

Places	1	2
NOMS DES ELEVES	VANMEERBEECK, Paule	ROSEEUW, Anne
Distinction	P	P
%	87	86,32
Religion/Morale	P	P
Latin	P	A
1e langue	P	P
2e langue	P	P
3e langue	P	P
Histoire	P	P
Géographie	P	P
Mathématiques	P	P
Sciences naturelles	P	P
Dessin	P	P
Travaux manuels	P	P
Education physique	P	P
Education	P	P

HUMANITES ANCIENNES : 4e GRECO-LATINE.

Places	NOMS DES ELEVES	Distinction	%	Rel./Morale	Latin	Grec	1e langue	2e langue	3e langue	Histoire	Géographie	Mathématiques	Sciences nat.	Education phys.	Education
1	SPITAELS, Gisèle	M	61,3	P	5	M	A	Ex	M	M	A	Ex	5	A	P

HUMANITES MODERNES : CLASSE DE 6e MODERNE.

Places	NOMS DES ELEVES	Distinction	%	Rel/Morale	1e langue	2e langue	Histoire	Géographie	Mathématiques	Sciences nat.	Dessin	Travaux manuels	Travaux fém.	Educ. physique	Musique	Education
1	FRAIPONT, Flory	A	67,4	A	M	M	5	A	M	M	M	A	-	A	M	A
2	THIBAUT,Marie-Antoinette	A	64,9	P	A	Ex	4	M	M	M	A	A	A	P	A	A
3	GUILLAUME, Claude	A	63,5	P	5	Ex	5	A	M	A	M	A	-	A	P	P
4	DEGEYE, Liliane	A	61,4	M	A	5	4	M	Ex	M	A	A	P	P	A	A
5	ADRIAENS, Ernestine	A	60	M	Ex	P	Ex	4	5	5	M	A	A	P	P	A
6	DILLAERTS, Angèle	-	59,7	5	Ex	A	Ex	4	5	4	M	M	P	M	A	A
7	COTTARD, Christian	-	48,1	A	5	Ex	4	M	Ex	5	P	P	-	M	M	4

Elève n'ayant pas pris part aux examens de fin d'année : PLISNIER, Raymond
Elève libre : MIERS, Jenny
Elève ayant quitté l'établissement au cours de l'année scolaire :
THORY, Jacqueline.

HUMANITES MODERNES : CLASSE DE 5e MODERNE.

Places	NOMS DES ELEVES	Distinction	%	Religion/Morale	1e langue	2e langue	3e langue	Histoire	Géographie	Mathématiques	Sciences nat.	Dessin	Travaux manuels	Trav. féminins	Education phys.	Musique	Education.
1	TOMBAILLE, Mireille	-	84,12	P	P	A	P	P	P	P	P	A	P	P	P	P	P
2	CORTOYS, Danielle	A	72,62	P	A	A	P	A	5	Ex	A	A	P	P	P	P	P
3	HANSART, Jean-Pierre	-	59,28	5	5	Ex	4	4	A	M	M	P	P	-	A	A	P

HUMANITES MODERNES : CLASSE DE 4e MODERNE.

Places	NOMS DES ELEVES	Distinction	%	Religion/Morale	1e langue	2e langue	3e langue	Histoire	Géographie	Mathématiques	Sciences natur.	Commerce	Dessin	Musique	Education phys.	Education
1	ROCH, Monique	P	72,30	P	P	A	A	M	5	5	M	A	A	A	A	P

Elève non classé : HERTAY, Jean.

Elèves libres : d'HOLLANDER, Albert - FANIEL, Christine.

Elèves ayant quitté l'établissement : DEGEYE, Michel - DUARTE, Maria-Luisa - STRUYS, Albertus.

RECOMPENSES SPECIALES

I. PRIX DES AMIS DE L'ATHENEE

L'Association "Les Amis de l'Athénée Royal de Coquilhatville" décerne chaque année une série de récompenses spéciales aux élèves particulièrement méritants.

SECTION PREPARATOIRE

- Une récompense spéciale est attribuée, dans chaque classe, à l'élève qui a totalisé le plus grand nombre de points dans les différentes branches du programme. Elle est attribuée :
  en 1ère année, à FALCONER, Ann
  en 2ème année, à WINDELINCX, Pierre
  en 3ème année, à ROBERT, Philippe
  en 4ème année, à DUMORTIER, Danielle
  en 5ème année, à BOMPESE, Louis
  en 6ème année, à LIPSCOMB, Christine

- Un prix spécial de français est offert, dans chaque classe, à l'élève qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche. Ce prix est attribué :
  en 1ère année, à FALCONER, Ann
  en 2ème année, à WINDELINCX, Pierre
  en 3ème année, à ROBERT, Philippe
  en 4ème année, à WINDELINCX, Anne-Marie
  en 5ème année, à LIPSCOMB, Pénélope
  en 6ème année, à RIGO, Ely

- Un prix spécial de mathématiques est offert, dans chaque classe à l'élève qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche. Ce prix est attribué :
  en 1ère année, à GUILLAUME, Patrick
  en 2ème année, à ROBERT, Paul
  en 3ème année, à ROBERT, Philippe
  en 4ème année, à BONTONGO, Léopold
  en 5ème année, à BOMPESE, Louis
  en 6ème année, à RIGO, Ely

- Une récompense spéciale est attribuée aux deux élèves - un garçon et une fille - de la section préparatoire qui pendant toute l'année scolaire se sont particulièrement distingués par leur bonne conduite, et

leurs qualités d'ordre, de soin, d'application et de politesse. Ces récompenses sont attribuées à :
BONTONGO, Léopold de 4e année
NELSON, Suzanne de 4e année.

SECTION DES HUMANITES.

- Une récompense spéciale est attribuée, dans chaque classe, à l'élève de la section latine ou moderne qui a totalisé 80 % des points pour l'ensemble des branches du programme. Ce prix est attribué à : DUHOUX, Pierre de 6e latine
DUMORTIER, Thérèse de 6e latine
HEIRMAN, Michel de 5e latine
VANMEERBEECK, Paule de 4e latin-mathématiques
ROSEEUW, Anne de 4e latin-mathématiques
TOMBALLE, Mireille de 5e moderne.

I N T E R N A T.

- Une récompense spéciale est attribuée aux deux élèves internes - un garçon et une fille - qui se sont particulièrement distingués par leur conduite à l'internat, par leur esprit de solidarité et par l'excellente influence que leur exemple a exercé sur leurs camarades. Ces récompenses sont attribuées à : LIPSCOMB, Christine de 6e primaire
d'HOLLANDER, Albert de 4e moderne.

II. Monsieur SPITAELS, Gouverneur de la Province, offre un prix spécial à l'élève sortant de quatrième d'humanités, ayant accompli le cycle de ses études à l'Athénée et obtenu les 8/10 des points dans toutes les classes. Cette année, le prix est offert à VANMEERBEECK, Paule de 4e latine-mathématiques.

III. Un prix spécial de français est offert par la Section de Coquilhatville de l'Union Africaine des Arts et des Lettres à l'élève de la section latine ou moderne qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à DUHOUX, Pierre de 6e latine.

IV. Un prix spécial de néerlandais est offert par le "Vlaamse Vriendenkring van Coquilhatstad" aux deux élèves d'une des classes de la section des humanités et de la sixième préparatoire classés premiers en cette branche.
Ces prix sont décernés à TAS, Lydia de 6e préparatoire
HEIRMAN, Michel de 5e latine.

V. Un prix spécial d'anglais est offert par Monsieur HONDSHOVEN à l'élève de la section latine ou moderne qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à VANMEERBEECK, Paule de 4e latine-mathématiques.

VI. Un prix spécial de mathématiques est offert par Monsieur VAN GASSE à l'élève de la section latine ou moderne qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à TOMBALLE, Mireille de 5e moderne.

VII. Un prix spécial de latin est offert par Mademoiselle LEBRUN à l'élève de la section latine qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à DUMORTIER, Thérèse de 6e latine.

VIII. Un prix spécial est offert par Monseigneur VERMEIREN à l'élève des humanités inscrit au cours de Religion Catholique et ayant obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix a été obtenu par ROSEEUW, Anne de 4e latine-mathématiques.

Un prix spécial est offert également à l'élève de la section préparatoire qui fut le plus méritant en Religion Catholique.
Ce prix a été obtenu par TORFS, Arlette de 2e année.

IX. L'Association des Anciens Etudiants de l'Université Libre de Bruxelles a décidé d'offrir chaque année un prix spécial de morale à l'élève de la section latine ou moderne ayant obtenu les meilleurs résultats en cette branche.
Ce prix est décerné à DUMORTIER, Françoise de 6e latine.

Un prix spécial est offert également à l'élève de la 6e année préparatoire qui a obtenu les meilleurs résultats en cette branche.
Ce prix est décerné à LIPSCOMB, Christine de 6e année.

X. Un prix spécial de géographie est offert par Monsieur VANMEERBEECK à l'élève de la section latine ou moderne qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à ROSEEUW, Anne de 4e latine-mathématiques.

XI. Un prix spécial de géographie est offert par le Touring Club du Congo Belge, section Coquilhatville, à l'élève de la section préparatoire qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à SPITAELS, Lydia de 6e année.

XII. Un prix spécial de sciences naturelles est offert par Mademoiselle SCAUFLAIRE à l'élève de la section latine ou moderne qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à DUMORTIER, Thérèse de 6e latine.

XIII. Un prix spécial d'histoire est offert par Monsieur MERCKX à l'élève de la section latine ou moderne qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est attribué à DUHOUX, Pierre de 6e latine.

XIV. Un prix spécial d'éducation physique est offert par Monsieur DIEZ à l'élève de la section latine ou moderne qui a obtenu le meilleur résultat en cette branche.
Ce prix est décerné à ROSEEUW, Anne de 4e latine-mathématiques.

XV. Deux prix spéciaux de musique sont offerts par l'Association des Jeunesses Musicales, section Coquilhatville, aux deux élèves les plus méritants en cette branche d'une des classes de la section des humanités et de la section préparatoire.
Ces prix sont décernés à ADRIAENS, Ernestine de 6e moderne
HERTAY, Francine de 6e primaire.

XVI. Une récompense spéciale est offerte par Monsieur DE CRAEMER à l'élève le plus méritant de l'école au cours de morale.
Cette récompense est attribuée à TOMBALLE, Mireille de 5e moderne.

XVII. Une récompense spéciale est offerte par la Librairie BOGAERTS à l'élève des humanités qui a obtenu les meilleurs résultats en rédaction française.
Cette récompense est attribuée à VANMEERBEECK, Paule de 4e Latine-mathématiques.

XVIII. Une récompense spéciale est offerte par Madame HERTAY aux deux élèves internes d'une des classes de la section des humanités et de la section préparatoire qui ont obtenu le meilleur résultat général.
Cette récompense est attribuée à
VANMEERBEECK, Paule de 4e latine-mathématiques
LIPSCOMB, Christine de 6e année.

XIX. Une récompense spéciale est offerte par l'Association des Boys-Scouts et Girl-Guides de Belgique, Région de l'Equateur, au scout, louveteau ou guide qui a obtenu le meilleur résultat général.
Cette récompense est attribuée à LIPSCOMB, Christine.

XX. Le "Coq-Int-Club" a décidé d'offrir une récompense spéciale aux deux élèves d'une des classes de la section des humanités et de la section préparatoire qui se sont le plus dévoués à nos activités parascolaires.
Cette récompense est attribuée à BUELENS, Roger de 4e préparatoire
HANSART, Jean-Pierre de 5e moderne.

AMIS DE L'ATHENEE.

L'Association des Amis de l'Athénée de Coquilhatville est une association qui a pour but de :

- soutenir financièrement toutes les oeuvres para- et postscolaires de l'Athénée Royal de Coquilhatville;
- subvenir pécuniairement à certains besoins que l'Administration ne peut prévoir;
- procurer aux élèves de l'Athénée Royal de Coquilhatville et de l'Internat des moyens de se distraire en dehors des heures de classe;
- soutenir moralement et matériellement l'école en récompensant ses meilleurs élèves à l'occasion de la distribution des prix;
- contribuer à la joie des petits élèves en participant matériellement à la fête de Saint-Nicolas par la distribution de jouets et de friandises;
- être un lien social pour tous ceux qui s'intéressent à l'Athénée Royal de Coquilhatville à quelque titre que ce soit;
- coordonner toutes les activités para- et postscolaires;
- aider financièrement les parents peu fortunés qui en feraient la demande. Cette aide sera fournie avec une discrétion absolue et le comité, pour l'assurer, a autorisé le Président, seul, après consultation et accord du Trésorier, à prendre les décisions.

C O T I S A T I O N S.

Membres d'honneur : à partir de 500 Fr
Membres effectifs : 200 Fr

ADRESSE POSTALE

Monsieur le Président de l'Association "Les Amis de l'Athénée Royal, B.P. 45, Coquilhatville.

GARDERIE DE VACANCES.

Une garderie d'enfants est organisée dans les bâtiments scolaires pendant la durée des grandes vacances. La garderie sera ouverte à titre gracieux du 23 juin 1958 au 28 août 1958 inclus, chaque jour ouvrable de 8h. à 12 heures.

EXAMENS DE SORTIE

ETUDES MOYENNES DU CYCLE INFERIEUR .

ONT OBTENU LE DIPLOME DE SORTIE

- Avec le plus grand fruit :

VANMEERBEECK, Paule	4e l.-m.	87 %
ROSEEUW, Anne	4e l.-m.	84,5 %

- Avec fruit :

ROCH, Monique	4e moderne	68,5 %

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-

Le Préfet des études remercie vivement tous les généreux donateurs, et spécialement l'association "Les Amis de l'Athénée", qui ont en outre permis, par leur très généreuse collaboration, de compléter la masse des prix "normaux".

-o-o-o-o-o-o-o-o-o-